



Troisième étape du Plan de reprise du 22 juin au 11 juillet 2020 (mise à jour du 22 juin 2020)

Activités de Marche et de randonnée (hors longe côte/marche aquatique)

Longe côte/marche aquatique

		Pratiquant non encadré	Pratiquant encadré	Animateur encadrant dans un club FF Randonnée	Balises, Collecte numérique, contributeurs publications	Dirigeants d'un club ou d'un comité FF Randonnée - échanges en distanciel	Pratiquant encadré	Animateur diplômé encadrant dans un club FF Randonnée
<p>Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination</p>		<p>En cas de signes de maladie (fièvre, toux...) dans la quinzaine suivant une sortie, le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>	<p>En cas de signes de maladie (fièvre, toux...) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>	<p>L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. En cas de signes de maladie (fièvre, toux...) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut s'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>	<p>En cas de signes de maladie (fièvre, toux...) dans la quinzaine suivant une sortie, le baliseur doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la sortie. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>	<p>En cas de signes de maladie (fièvre, toux...) dans la quinzaine suivant une réunion en présentiel, le dirigeant doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la réunion. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>	<p>En cas de signes de maladie (fièvre, toux...) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>	<p>L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. En cas de signes de maladie (fièvre, toux...) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut s'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>
Transports	Individuel/par foyer	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé
	En commun	dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique	dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique	dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique	dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique	dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique	dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique	dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique
	Covoiturage et mini-bus	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières. En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation
itinéraire/espace de pratique	Distance du domicile	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
	Législation en vigueur	Dans les espaces ouverts autorisés. A vérifier localement et à respecter.	Dans les espaces ouverts autorisés. A vérifier localement et à respecter.	Dans les espaces ouverts autorisés. A vérifier localement et à respecter.	Dans les espaces ouverts autorisés. A vérifier localement et à respecter.	Dans les espaces ouverts autorisés. A vérifier localement et à respecter.	Sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FF Randonnée. En accord avec la municipalité. En utilisant la plage comme un espace dynamique permettant l'accès à l'eau.	A organiser sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FF Randonnée. En accord avec la municipalité. En utilisant la plage comme un espace dynamique permettant l'accès à l'eau.
	Cotation	Risque et technicité	Eviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique.	Eviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique.	Eviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique.	Eviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique.		
		Effort	Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau.	Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau.	Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau.	Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau.	Si reprise de l'activité, participation à des séances de niveau facile au début puis possibilité d'augmenter progressivement la difficulté.	Proposer à la reprise de l'activité des séances de niveau facile puis possibilité d'augmenter progressivement la difficulté.
	Espace de pratique	Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés.	Favoriser les sites de pratique les moins fréquentés et adapter l'horaire des séances à la fréquentation pour limiter les contacts avec autres pratiquants de sports aquatiques et nautiques	
Convivialité	Partage de repas, pot, festivités...	A éviter Avec masques ou distanciation	A éviter Avec distanciation pour le pique-nique	A ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique	A ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique	A ne pas organiser et éviter Avec distanciation et masques si possible	A éviter	A ne pas organiser
	Discussions en présentiel	Avec distanciation et masques si possible	Avec distanciation et masques si possible	Avec distanciation et masques si possible	Avec distanciation et masques si possible	Avec distanciation et masques si possible	Avec distanciation et masques si possible	Avec distanciation et masques si possible
Compétitions		Interdites	Interdites	Interdites			Interdites	
Manifestations grand public		Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 participants	Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 participants	Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 participants			Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 participants	Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 participants
Séjours et voyages		Autorisés	Autorisés	Autorisés		Autorisés	Autorisés	Autorisés
Formation		Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement. Conseillée en distanciel et en extérieur. Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant	Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement. Conseillée en distanciel et en extérieur. Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant	Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement. Conseillée en distanciel et en extérieur. Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant	Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement. Conseillée en distanciel et en extérieur. Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant	Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement. Conseillée en distanciel et en extérieur. Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant	Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement. Conseillée en distanciel et en extérieur. Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant	Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement. Conseillée en distanciel et en extérieur. Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant
Séance de travail, réunions, organisations....				Privilégier la visio ou audioconférence pour réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club	Privilégier la visio ou audioconférence pour réunions de baliseurs ou entre baliseur et responsable de zone	Privilégier la visio ou audioconférence pour réunions		
Accident		Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les animateurs portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	Les pratiquants portant secours ou ayant été secours devront se laver immédiatement, désinfecter leur matériel et surveiller l'évolution de leur état de santé	Les animateurs portant secours devront se laver immédiatement, désinfecter leur matériel et surveiller l'évolution de leur état de santé	
Vos contacts privilégiés	Local	votre comité départemental	votre comité départemental	votre comité départemental		votre comité départemental	votre comité départemental	votre comité départemental
	National	info@ffrandonnee.fr	association@ffrandonnee.fr	association@ffrandonnee.fr	Votre commission départementale sentiers itinéraires	association@ffrandonnee.fr	marcheaquatique@ffrandonnee.fr	marcheaquatique@ffrandonnee.fr